

A traves les ondes : les femmes et la protection civile...

Autor(en): **Chevalier, J.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile**

Band (Jahr): **16 (1969)**

Heft 11

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-365635>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

excellente collaboration pour l'avenir.»

Pour en rester au Valais, notons que pour la première fois un exercice

Alarme-Eau

a été mis sur pied et intéressant deux des barrages les plus proches de la source du Rhône, soit ceux de Gebidem et de Mattmark. Cet exercice s'est étendu du 13 au 18 octobre sous la direction de l'Office cantonal de la protection civile valaisan, en collaboration avec l'Office fédéral. Les chefs locaux intéressés ainsi que les commandants des corps indépendants de sapeurs-pompiers de guerre et les responsables des grands OPE ont été mis à contribution à cette occasion, de même naturellement que tous les autres organismes indispensables, la police en particulier. L'entraide communale a aussi été appliquée, et il est clair qu'un exercice d'une telle importance a permis de faire de fructueuses expériences, même si la population n'a pas été appelée à jouer un rôle actif. C'est pourquoi le directeur de l'exercice, M. Albert Taramarcas, nous fera part des dites expériences dans une prochaine chronique.

Et à propos de l'«alarme-eau» disons que des prises de contacts ont également eu lieu — où vont avoir lieu entre les autorités cantonales et les chefs des offices de protection civile intéressés et les organes officiels s'occupant des barrages. Ceci,

croions-nous savoir pour mettre au point l'«alarme-Eau» non seulement en temps de guerre, mais aussi... en temps de paix. Une chose pour laquelle nous nous sommes personnellement battu alors que nous mettions au point ladite alarme pour le barrage genevois de l'usine de Verbois il y a près de 15 ans. Comme quoi tout vient à point à qui sait attendre! Oui, mais les forces de la nature attendent-elles?

Genève

Deux faits intéressants se sont passés à Genève ces dernières semaines, qui ont touché à la fois les sapeurs-pompiers, la protection civile et les troupes de PA.

Le premier ayant consisté à démontrer les possibilités d'action d'un certain nombre d'engins permettant de lutter lors d'incendie dans des dépôts d'hydrocarbures. Ceci dans le cadre d'une alarme dite «Carbura» mise au point sur le territoire d'une des plus importantes communes suburbaines du canton de Genève — celle de Vernier — où sont implantés de nombreux «pétroliers». L'inspectorat du feu, le chef du service du feu de la ville de Genève et les services de sécurité intéressés — avec la police — ont réglé tous les détails de l'alarme-Carbura sous l'égide de la Municipalité de Vernier et de son chef local PC. De nombreuses personnalités, saluées par le chef du Gouvernement genevois M. G. Duboule, et les

conseillers administratifs P. Raisin (pour la ville de Genève) et E. Widmer (pour Vernier) ont assisté à cette démonstration très bien préparée, suggestive et... rassurante pour la population environnante!

Le second fait à signaler se rapporte au cours de répétition des deux Bat. PA mis au service de l'agglomération genevoise (le 6 et le 7) et groupés en un régiment ad hoc placé sous le commandement du Lt.-col. Jean Naef (vice-président de l'Association genevoise pour la protection des civils). Des exercices avaient été prévus en pleine ville et sur le territoire de la commune de Vernier. Les organes directeurs de la PC cantonale, de la ville et de Vernier étaient sur place et sans qu'il y ait intervention d'une quelconque formation PC. Mais cette prise de contact a été précieuse et des enseignements en ont été tirés. En particulier à Vernier où pour la première fois la piscine — pardon: le point d'eau — a été utilisée par les troupes PA et une motopompe de 2800 litres par minute. Alors le moment serait venu de mettre au point les subventions revenant à cette commune et à d'autres pour les «points d'eau» qu'elles ont construits à grand frais... et en demandant toutes les autorisations nécessaires à l'OFPC (ce qui n'est pas le cas alors que nous écrivons ces lignes).

John Chevalier

A travers les ondes

Les femmes et la protection civile...

Une importante émission radiodiffusée a eu lieu le 1.10.1969 sous le signe: «Les femmes et la protection civile». Cette émission due à Claude-Marie Leburge et animée par Suzanne Perusset avait été mise au point par Roger Parisod (chef local PC de la ville de Lausanne et membre du comité central USPC) et mandaté pour cela par la «Commission romande d'information». Il avait su s'assurer le concours de précieuses collaboratrices en la personne de Mesdames Gertrude Girard présidente de l'Alliance pour le suffrage féminin, Berthe Tschumy, présidente des samaritaines romandes, et Violette Parisod, députée au Grand Conseil vaudois et présidente de l'Association cantonale vaudoise de gymnastique féminine. Il y avait là réellement des personnalités parfaitement habilitées à exposer la situation des femmes à l'égard des problèmes que pose la mise en train de la protection civile. Il ne nous est naturellement pas possible de reprendre en détail tous les points traités à cette occasion, après que Roger Parisod eut défini la protection civile, en ait fait l'historique puis montré l'état actuel de développement. Tout en précisant

que selon la loi fédérale il n'y a aucune obligation de servir dans la protection civile pour les femmes, mais que leur présence semble indispensable, cela donc sous le signe du volontariat. Mais aussi en précisant que l'émission en question devait permettre de dissiper certaines inconnues, mais en aucun cas constituer un appel immédiat au volontariat des femmes. Ceci se fera, en effet, dans le cadre des cantons et au fur et à mesure que l'organisation prendra corps ici et là. Ceci bien précisé, Mme G. Girard fit allusion à une controverse qui se manifeste en Suisse alémanique et qui tendrait à faire dépendre le service des femmes dans la protection civile à l'octroi pour elles du droit de vote! Tout en disant — de façon catégorique — qu'il ne pouvait y avoir dans son esprit aucune raison de lier les deux choses, et qu'en aucune façon les femmes refusaient le volontariat dans une organisation qui tendait à rien moins qu'à «la protection du foyer». Prise de position à la fois claire et lucide.

Quant à Mme B. Tschumy elle insista sur le fait que toutes les femmes devraient apprendre «le premier

geste qui sauve». Expression que nous avons particulièrement appréciée... et que nous transmettons aux chargés de l'information afin qu'ils l'utilisent chaque fois qu'ils le pourront.

Enfin Mme V. Parisod ne manqua d'insister sur tout ce que peut représenter l'auto-protection, que ce soit dans l'immeuble ou l'entreprise, tout en relevant que nombreuses sont les fonctions que peuvent assumer les femmes dans le cadre de la protection civile: services sanitaires, des sans-abri, travaux administratifs, etc. Et quelque chose nous est venu à l'esprit en entendant Mme Parisod, qui préside un important groupement de gymnastique, à savoir qu'il y aurait dans de tels groupements un vaste champ d'action pour nos organes cantonaux d'information.

En bref, cette émission qui a duré près d'une demi-heure, a été enrichissante pour les auditeurs... avec tout juste une petite remarque: que l'on s'efforce — une autre fois, que nous espérons prochaine — de parler davantage en «Romande»! Nos remerciements à la Radio romande, à Roger Parisod qui a bien voulu se charger de mettre au point l'émission, et à ses trois interlocutrices.

J. Chevalier, président de la CRI